

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2021  
N°25/2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT-NEUF MARS**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS** : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

**PROCURATIONS** : CADORET S. à SERRAILLE J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES – CESSION VEHICULE TRAFIC**

Dans le cadre du remplacement du minibus enfance-jeunesse Renault Trafic, la reprise du véhicule a été proposée à hauteur de 4 800 €.

Or, les délégations du Maire lui permettent l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Il est donc nécessaire de délibérer pour autoriser M. le Maire à la vente du Renault Trafic à hauteur de 4 800 €.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DECIDE** d'autoriser M. le Maire à vendre le véhicule Renault Trafic à hauteur de 4 800 € au garage SAS AUTO BERNARD sis 237 Cours de la Libération à Grenoble, et à signer tous les documents relatifs à la vente du véhicule.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 30 mars 2021



Le Maire,  
Francis DIETRICH

**Pour le Maire,**  
**L'Adjoint**  
Sylvie Chabany

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

